

L'an deux mille vingt-six et le lundi vingt-trois février à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 18 février 2026 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. REPENTIN, Président du CCAS.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, KREUTER, MYARD-DALMAIS

MM DE BOISRIOU, NOBLECOURT, GACHET (jusqu'à la délibération 2.7 inclus), PERROTON

Etaient excusé(e)s :

Mmes ALVERNHE (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), PERRENES, RAMBAUD (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS), TAMBURINI (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES), VERDU (donne pouvoir à M. NOBLECOURT)

2. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2.3 BUDGET PRINCIPAL / REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

L'article L1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil d'Administration après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif ou du compte financier unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ou du compte financier unique, le Conseil d'Administration peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif ou du compte financier unique, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel, accompagnée de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération). Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est possible pour le Conseil d'Administration de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026. Si le compte administratif ou compte financier unique venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait alors procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif ou compte financier unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses 2025	5 049 665,96
Recettes 2025	4 988 625,01
Résultat de fonctionnement 2025	- 61 040,95
Résultat de fonctionnement reporté n-1	399 589,89
Résultat de clôture 2025	338 548,94
Investissement	
Dépenses 2025	163 451,76
Recettes 2025	173 578,56
Résultat d'investissement 2025	10 126,80
Résultat d'investissement reporté n-1	745 568,50
Résultat de clôture 2025 (Solde d'exécution)	755 695,30
Restes à réaliser 2025	
Recettes	
Dépenses (Voir annexe)	36 985,40
Solde de restes à réaliser	- 36 985,40
Excédent ou besoin de financement 2025	718 709,90
Reprise budgétaire des résultats 2025 sur 2026	
Solde d'exécution d'investissement reporté à la ligne 001 (recettes)	755 695,30
Réserve d'investissement (recette au chapitre 10 – article 1068)	
Résultat de fonctionnement reporté à la ligne 002 (recettes)	338 548,94

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu les pièces justificatives prévues à l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit au budget primitif 2026, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif ou compte financier unique.

◆ **Résolution :**

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'affectation des résultats 2025 du budget principal présentée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, le directeur par intérim du CCAS et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Présents : 11
Pouvoir : 5

Vote : Pour : 16
Contre :
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Par délégation

Christine FAVETTA SIEYES
Conseillère départementale Chambéry-3
Adjointe au Maire en charge de
Cohésion et Justice Sociale et Santé et Seniors
Vice-Présidente du C.C.A.S de Chambéry



CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2025

FONCTIONNEMENT	
depenses 2025	5 049 665,96
recettes 2025	4 988 625,01
resultat de fonctionnement 2025	-61 040,95
resultat de fonctionnement reporté n-1	399 589,89
resultat de clôture 2025	338 548,94

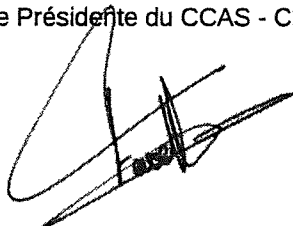
INVESTISSEMENT	
depenses 2025	163 451,76
recettes 2025	173 578,56
resultat d'investissement 2025	10 126,80
resultat d'investissement reporté n-1	745 568,50
resultat de clôture 2025	755 695,30

restes à réaliser 2025	
recettes	
depenses	36 985,40
solde de restes à réaliser	-36 985,40

excédent ou besoin de financement 2025	718 709,90

Reprise budgétaire des résultats	
solde d'exécution d'investissement reporté à la ligne 001 (recette)	755 695,30
réserve d'investissement (recette au chapitre 10 – article 1068)	
resultat de fonctionnement reporté à la ligne 002 (recette)	338 548,94

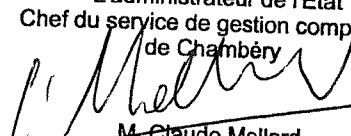
Vice Présidente du CCAS - Christelle Favetta-Sieyes



Le comptable

Claude MOLLARD

L'administrateur de l'Etat
Chef du service de gestion comptable
de Chambéry


M. Claude Mollard

ETAT DES RESTES A REALISER INVESTISSEMENTS 2025

Etabli en date du 06/01/2026

Budget	Exercice	Engagement	Situation	Objet	Tiers	Chapitre	Nature	Montant initial TTC	Reste à réaliser
03100	2025	E000055/3	Non soldé	LOGICIEL ULA ORACLE	UGAP	20	2051	3 036,60	3 036,60
03100	2025	X000259/1	Non soldé	REPRISE DE DONNEES LOGICIEL COURRIER	EDISSYUM CONSULTING	20	2051	580,85	580,85
03100	2025	X000302/1	Non soldé	MIGRATION DE LA SOLUTION DE GESTION DES	BERGER LEVRAULT	20	2051	3 789,54	3 789,54
03100	2025	X000305/1	Non soldé	LOGICIEL E EV@L : MODULE CIA	SCC France	20	2051	2 268,38	2 268,38
03100	2025	X000374/1	Non soldé	ACQUISITION CONNECTEUR POUR 1 AN	MANTIC DATA EUROPE	20	2051	4 152,00	4 152,00
03100	2025	X000358/1	Non soldé	1 ORDINATEUR FIXE PRODESK 400 G6 - PS	SCC France	21	21838	348,00	348,00
03100	2025	X000358/2	Non soldé	10 HP 150 ENSEMBLE CLAVIER ET SOURIS AG	SCC France	21	21838	197,28	197,28
03100	2025	X000057/1	Non soldé	MODIFICATION CONTROLE D ACCES INTERPHONIE	CRISTAL HABITAT	21	2188	4 472,20	4 472,20
03100	2025	X000057/2	Non soldé	MODIFICATION CONTROLE D ACCES INTERPHONIE	CRISTAL HABITAT	21	2188	978,32	978,32
03100	2025	X000285/1	Non soldé	TABLE RABATTABLE LOT 2	LYON BUREAU	21	2188	751,92	751,92
03100	2025	X000345/1	Non soldé	TABLE PLIANTE ZANG PLATEAU RESINE DE SY	UGAP	21	2188	112,01	112,01
03100	2025	X000348/1	Non soldé	MEUBLE DE RANGEMENT BABI	WESCO	21	2188	407,82	407,82
03100	2025	X000349/1	Non soldé	FRIGO 482 RUE ST OMBRE	BUT INTERNATIONAL	21	2188	261,99	261,99
03100	2025	X000365/1	Non soldé	CUISINE T2 TRANSITION	ENTREPOT DU BRICOLAGE	21	2188	850,49	850,49
03100	2025	X000201/1	Non soldé	ACHAT LOGICIEL POLE SOCIAL - ARCHE 2025	ARCHE MC2	23	2328	14 082,00	8 449,20
03100	2025	X000202/1	Non soldé	FORMATION LOGICIEL POLE SOCIAL - ARCHE	ARCHE MC2	23	2328	8 400,00	600,00
03100	2025	X000377/1	Non soldé	ACQUISITION DES LICENCES LOGICIEL POLE	ARCHE MC2	23	2328	3 588,00	2 392,80
03100	2025	X000386/1	Non soldé	SOLDE ACQUIS LOGICIEL GESTIONV COURRIER	EDISSYUM CONSULTING	23	2328	1 458,00	1 458,00
03100	2025	X000387/1	Non soldé	SOLDE MIGRATION I PARAPHEUR VERSION 5-1	LIBRICIEL	23	2328	378,00	378,00
03100	2025			PRET AGENT DECEMBRE 2025	Mme MAKENGO	27	2743	1 500,00	1 500,00
Total Budget Principal									36 985,40

Budget	Exercice	Engagement	Situation	Objet	Tiers	Chapitre	Nature	Montant initial TTC	Reste à réaliser
03105	2025	X000093/1	Non soldé	COMMANDE FRIGO + CUISINIERE EN INVESTIS	DARTY GRAND EST	21	2188	1 199,96	1 199,96
03105	2025	X000093/2	Non soldé	COMMANDE FRIGO + CUISINIERE EN INVESTIS	DARTY GRAND EST	21	2188	39,00	39,00
03105	2025	X000106/1	Non soldé	3 ORDINATEURS FIXES PRODESK 400 G6 LC	SCC France	21	2183	1 044,00	1 044,00
Total Budget Hébergement									2 282,96

Visa de l'ordonnateur